



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 17 JANVIER 2018

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DÉCISIONS

**Martin PUECH (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / Stade Toulousain du 7 janvier 2018 (J15 TOP 14), M. Martin PUECH est suspendu **3 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber de telle sorte que sa tête et le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Martin PUECH avec la Section Paloise Béarn Pyrénées, la suspension de 3 semaines s'étendra jusqu'au 25 février 2018 inclus.

**M. Martin PUECH sera donc requalifié à compter du 26 février 2018.**

**Maama VAIPULU (CASTRES OLYMPIQUE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / Castres Olympique du 6 janvier 2018 (J15 TOP 14), M. Maama VAIPULU est suspendu **5 semaines** pour « *Charger dangereusement un adversaire sans le ballon y compris avec l'épaule* ». Cette suspension prend effet au jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Maama VAIPULU avec le Castres Olympique, la suspension de 5 semaines s'étendra jusqu'au 25 février 2018 inclus.

**M. Maama VAIPULU sera donc requalifié à compter du 26 février 2018.**

**Didier BES (ASM CLERMONT AUVERGNE)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Racing 92 / ASM Clermont Auvergne du 7 janvier 2018 (J15 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche de 1 semaine** à l'encontre de M. Didier BES pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'ASM Clermont Auvergne, cette interdiction s'étendra jusqu'au 20 janvier 2018 inclus.

**M. Didier BES pourra donc à nouveau accéder au banc de touche à compter du 21 janvier 2018.**

La Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de sanctionner l'ASM Clermont Auvergne.

../..



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Kimani SITAUTI (SA XV CHARENTE RUGBY)** : A la suite de la réclamation portée par RC Vannes à la suite de la rencontre SA XV Charente Rugby / RC Vannes du 5 janvier 2018 (J18 PRO D2), M. Kimani SITAUTI est suspendu **4 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le pousser vers le sol de telle sorte que le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le SA XV Charente Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 18 février 2018 inclus.

**M. Kimani SITAUTI sera donc requalifié à compter du 19 février 2018.**

**Victor PAQUET (SA XV CHARENTE RUGBY)** : A la suite de la réclamation portée par RC Vannes à la suite de la rencontre SA XV Charente Rugby / RC Vannes du 5 janvier 2018 (J18 PRO D2), M. Victor PAQUET est suspendu **4 semaines** pour « *Soulever un adversaire du sol et le pousser vers le sol de telle sorte que le haut de son corps heurte le sol alors que ses pieds sont toujours en l'air* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le SA XV Charente Rugby, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 18 février 2018 inclus.

**M. Victor PAQUET sera donc requalifié à compter du 19 février 2018.**

**Manoa VOSAWAI (RC VANNES)** : A la suite de la réclamation portée par le SA XV Charente Rugby à la suite de la rencontre SA XV Charente Rugby / RC Vannes du 5 janvier 2018 (J18 PRO D2), M. Manoa VOSAWAI est suspendu **2 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire, à retardement* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le RC Vannes, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 26 janvier 2018 inclus.

**M. Manoa VOSAWAI sera donc requalifié à compter du 27 janvier 2018.**

**Marc DANTIN (US COLOMIERS RUGBY)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre US Montalbanaise / US Colomiers Rugby du 7 janvier 2018 (J18 PRO D2), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres de 3 semaines** à l'encontre de M. Marc DANTIN pour « *Incorrection vis-à-vis des officiels de matchs* ». Cette suspension prend effet au jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par l'US Colomiers Rugby, cette interdiction s'étendra jusqu'au 4 février 2018 inclus.

**M. Marc DANTIN pourra donc à nouveau accéder au banc de touche à compter du 5 février 2018.**

La Commission a décidé de prononcer **un avertissement à l'encontre de l'US Colomiers Rugby** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Kevin GIMENO (US CARCASSONNAISE)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres US Carcassonnaise / US Montalbanaise du 6 octobre 2017, comptant pour la 7<sup>ème</sup> journée de PRO D2, USON Nevers / US Carcassonnaise du 27 octobre 2017, comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de PRO D2, US Carcassonnaise / Stade Montois Rugby du 12 janvier 2018, comptant pour la 19<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Kevin GIMENO est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 17 janvier 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Kevin GIMENO avec l'US Carcassonnaise, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 19 janvier 2018 inclus.

**M. Kevin GIMENO sera donc requalifié à compter du 20 janvier 2018.**

**Carlos MUZZIO (STADE MONTOIS RUGBY)** : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres USA Perpignan / Stade Montois Rugby du 29 octobre 2017, comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de PRO D2, US Colomiers Rugby / Stade Montois Rugby du 9 novembre 2017, comptant pour la 12<sup>ème</sup> journée de PRO D2, US Carcassonnaise / Stade Montois Rugby du 12 janvier 2018, comptant pour la 19<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Carlos MUZZIO est suspendu une semaine pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter du 17 janvier 2018. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par M. Carlos MUZZIO avec le Stade Montois Rugby, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 21 janvier 2018 inclus.

**M. Carlos MUZZIO sera donc requalifié à compter du 22 janvier 2018.**

../..